

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'AULNAT**

Séance du 25 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq juin à 19 h 00, le conseil municipal, dûment convoqué le dix-neuf juin deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mme Christine MANDON, Maire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 20

Votants : 23

L'ordre du jour de la présente séance a été :

Publié sur le site internet de la Commune le 19 juin 2025

Affichée en mairie le 19 juin 2025

Envoyée à la presse le 19 juin 2025

Présent(e)s : dix-neuf (19)

Mme MANDON Christine, M. FAGONT Alain, Mme PIRONIN Maryse, M. PRADIER Éric, Mme ALAPETITE Nadine, M. AMAZIGH Mohammed Hamid, Mme CHETTOUH Aïcha, M. THABEAU Didier, Mme MATHEY Catherine, M. FLOQUET Roger, M. LAZEWSKI René, Mme BALICHARD Dominique, Mme SOARES Maryse, M. DOS SANTOS Antonio, M. KOWALEWSKI Jean-Marc, Mme COUTANSON Pascale, Mme BEURIOT Sabine, Mme CORREIA Sandra, M. FROMENT Sylvain, M. ESPINASSE Philippe.

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : trois (03)

Mme GHESQUIERE Chantal donne pouvoir à Mme CORREIA Sandra,
Mme REVEILLOUX Françoise donne pouvoir à Mme SOARES Maryse,
Mme MAHAUT Jessika donne pouvoir à M. THABEAU Didier.

Absent(e)s: cinq (04)

M. PRIEUR Olivier, M. BAYLE Dominique, Mme METENIER Séverine, M. FRADET Nicolas.

Secrétaire de séance : Mme COUTANSON Pascale.

Madame le Maire ouvre la séance à 19 h 00 et constate que le quorum est atteint.

Objet : Création de voirie – Dénomination de la voie « rue Marinette Menut »

Rapporteur : Mme Nadine ALAPETITE, 4^{ème} Adjointe

Vu les articles L. 2121-30, L. 2212-1, L. 2212-2 et L. 2213-28 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des voies,

Considérant qu'il convient, pour faciliter la fourniture de services publics, tel que les secours et la connexion aux réseaux, et d'autres services commerciaux (comme la délivrance du courrier et des livraisons), d'identifier clairement les adresses des immeubles et de nommer la voirie nouvellement créée située au niveau de route Métropolitaine M54.

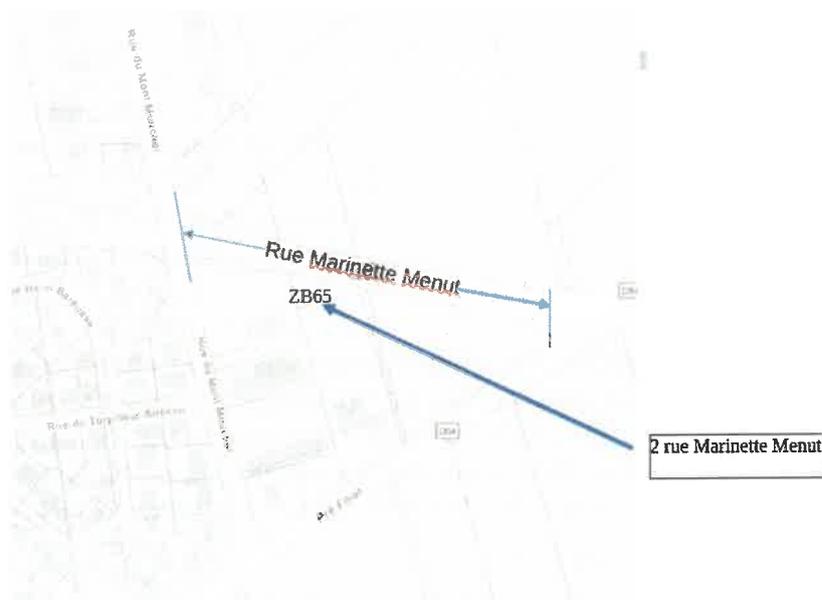
Entendu l'exposé du rapporteur,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents,

Le rapporteur rappelle que la dénomination des voies communales et privées ouvertes à la circulation est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Le rapporteur rappelle que dans le cadre des commémorations des 80 ans de la Libération, la commune a souhaité mettre à l'honneur une résistante française locale. Le travail sur le choix de la personne mise à l'honneur par la commune a été réalisé dans le cadre du projet scolaire communal.

Les deux classes de CM2 ont ainsi travaillé sur l'histoire de Madame Anne Marie Menut dite Marinette Menut résistante fusillée à Aulnat.

Plan de nomination et de numérotage**DECIDE**

- **D'adopter pour la voirie sus visée la dénomination suivante : « rue Marinette Menut» ;**
- **De numéroté la parcelle ZB65 au 2 rue Marinette Menut ;**
- **D'autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

La Secrétaire de séance, Mme COUTANSON Pascale	Madame le Maire, Mme MANDON Christine